

PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

**direction
régionale
des Affaires Maritimes
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille, le 30 décembre 2002

ARRETE N° 2002/1113

Réglementant la pêche du mérour brun - *epinephelus marginatus* - en Méditerranée continentale

Le préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur,
Préfet des Bouches du Rhône,

- VU le décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime,
- VU le décret n° 90-95 du 25 janvier 1990 modifié fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les zones de pêche non couvertes par la réglementation communautaire de conservation et de gestion,
- VU le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 relatif à la pêche maritime de loisir,
- VU l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1960 modifié portant réglementation de la pêche sous-marine sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- VU l'arrêté préfectoral n° 490 du 7 novembre 2001 donnant délégation de signature à monsieur Bernard Lecomte, directeur régional des affaires maritimes de Provence Alpes Côte d'Azur,
- VU l'avis de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer,
- VU les avis des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins de Méditerranée continentale,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La pêche à l'hameçon et la chasse sous-marine du mérour brun - *epinephelus marginatus* - sont interdites sur l'ensemble du littoral de la Méditerranée continentale du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007.

ARTICLE 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires maritimes de Provence Alpes Côte d'Azur sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**affaires
maritimes**

23, rue des Phocéens
13236 Marseille Cedex 02
téléphone:
04 91 39 69 50
télécopie:
04 91 91 22 78
mél:
DRAM-Provence-Alpes-Cote-
d-Azur@equipement.gouv.fr

L'administrateur général
des affaires maritimes LECOMTE
directeur régional des affaires maritimes
Provence - Alpes - Côte d'Azur,
directeur départemental des Bouches du Rhône